

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating Primer DPM B-component

FS2054

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 10-janv.-2017

Date de révision :
13-sept.-2017

Numéro de révision: 0.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

DeLaval Surface Coating Primer DPM B-component

Contient

Benzyl alcohol ; m-xylylenediamine; 3-(Dimethylamino)-propylamine; Amine, polyethylenpolytriethylentetraminfracion

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Durcisseur

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H332 - Nocif par inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Contient

Benzyl alcohol ; m-xylylenediamine; 3-(Dimethylamino)-propylamine; Amine, polyethylenpolytriethylentetraminfracion

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH

Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	20 - < 25	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332)	01-2119492630-38
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	216-032-5	1477-55-0	5 - 10	Acute tox. 4 (H302) Acute tox. 3 (H331) Skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317) aquatic chr. 3 (H412)	01-2119480150-50-00 00
2,4,6-Tris(diméthylaminométhy- l)phénol	202-013-9	90-72-2	2 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
Amine, polyéthylène polytriéthylène tetra- minfraction	292-588-2	90640-67-8	2 - 5	Acute tox. 4 (H302) Acute tox. 4 (H312) Skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317) aquatic chr. 3 (H412)	01-2119487919-13-xx xx
N,N-Diméthyl-1,3-propanedia- mine	203-680-9	109-55-7	2 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
Salicylic acid	200-712-3	69-72-7	2 - 5	Acute tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
Bis (diméthylamino) phenol	275-162-0	71074-89-0	< 1	Skin corr. 1C (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de symptômes.

contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements, placer la personne en position latérale de sécurité, allongée sur le côté.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

Protection pour les secouristes

Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures oculaires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Effets retardés

irritation. Rougeur.

Effets d'une surexposition

Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), poudre sèche, brouillard d'eau

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NO_x). L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Remarques générales en matière d'hygiène

Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés doivent rester sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et le visage. Porter des lunettes de sécurité des vêtements de protection et des gants appropriés. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné des denrées alimentaires,

boissons et aliments pour animaux. Conserver à température ambiante. Conserver à une température inférieure à 40 °C. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des métaux. Corrosif pour les métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0			STEL: 0.1 mg/m ³		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Alcool benzylique 100-51-6				TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³	
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0		Ceiling: 0.1 mg/m ³		STEL: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Alcool benzylique 100-51-6			TWA: 240 mg/m ³		
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³	Skin TWA: 0.1 mg/m ³		Ceiling: 0.1 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

- Group: Worker
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term (repeated)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 22 mg/m³

- Group: Worker
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Long term (repeated)
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Type of effect: Systemic effect
Value: 0,33 mg/kg bw/d

- Group: Worker
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term (repeated)
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Type of effect: Local effect
Value: 0,2 mg/m³

- Group: Worker
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term (repeated)
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Type of effect: Systemic effect
Value: 1,2 mg/m³

- Group: Consumer
Exposure route: Oral
Exposure frequency: Short term (acute)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 20 mg/kg bw

- Group: Consumer
Exposure route: Oral
Exposure frequency: Long term (repeated)

Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 4 mg/kg bw
- Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Short term (acute)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 20 mg/kg bw
- Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Long term (repeated)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 4 mg/kg bw
- Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Short term (acute)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 27 mg/m³
- Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term (repeated)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 5,4 mg/m³
- Group: Worker
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Short term (acute)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 40 mg/kg bw
- Group: Worker
Exposure route: Dermal frequency: Long term (repeated)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 8 mg/kg bw
- Group: Worker
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Short term (acute)
Critical Component: Benzylalcohol
Type of effect: Systemic effect
Value: 110 mg/m³
- Exposure route: Saltwater sediments
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Value: 0,043 mg/kg dw
- Exposure route: Freshwater sediments
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Value: 0,43 mg/kg dw
- Exposure route: Sewage treatment plant STP
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Value: 10 mg/l
- Exposure route: Water
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Value: 0,152 mg/l
- Exposure route: Saltwater
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Value: 0,0094 mg/l
- Exposure route: Freshwater
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Value: 0,094 mg/l
- Exposure route: Soil
Critical Component: Benzylalcohol
Value: 0,456 mg/kg dw
- Exposure route: Saltwater sediments
Critical Component: Benzylalcohol
Value: 0,527 mg/kg dw
- Exposure route: Freshwater sediments
Critical Component: Benzylalcohol
Value: 5,27 mg/ kg dw
- Exposure route: Saltwater
Critical Component: Benzylalkohol
Value: 0,1 mg/l
- Exposure route: Freshwater
Critical Component: Benzylalcohol
Value: 1 mg/l
- Exposure route: Soil
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine
Value: 0,045 mg/kg dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

Porter des lunettes de protection. écran facial. EN 166.
Porter des gants/des vêtements de protection. (EN 374).
Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, PVC, Gants, (EN 374)
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Cartridge A2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune, Marron
Odeur	Amine
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

pH
Point/intervalle de fusion
Point/intervalle d'ébullition
point d'éclair
Limite supérieure d'explosivité
Limite inférieure d'explosivité
Pression de vapeur
Densité
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage : n-octanol/eau
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité

Valeurs

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
> 200 °C
> 86 °C
13 Vol %
1.3 Vol %
< 0.1 hPa (20°C)
1.03 g/cm³ (20°C)
insoluble
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
500 - 1500 mPas (25°C)

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

Teneur en COV 20.8%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Corrosif pour les métaux. Cuivre.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts, Acides forts, Bases, Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques. Oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation Nocif par inhalation. Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires. L'effet de l'inhalation peut être différé.

contact oculaire Corrosif. Provoque des brûlures.

Contact avec la peau Corrosif. Provoque des brûlures cutanées. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Alcool benzylique	= 1230 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	5.4 mg/L (Rat) 4 h
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	= 660 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	700 ppm (Rat) 1 h 2.4 mg/l (Rat) 4 h
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	= 1000 mg/kg (Rat)	= 1280 mg/kg (Rat)	
N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine	= 922 mg/kg (Rat)	= 600 µL/kg (Rabbit)	> 4.31 mg/L (Rat) 4 h
Salicylic acid	= 891 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rat)	> 900 mg/m ³ (Rat) 1 h

irritation Aucune information disponible.

Corrosivité Provoque des brûlures oculaires et cutanées. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets mutagènes Aucun effet important ou danger critique.

Effets cancérogènes Aucun effet important ou danger critique.

Effets sur la reproduction Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique Aucune information disponible

STOT - exposition répétée Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**Effets écotoxicologiques**

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Alcool benzylique	EC50 = 35 mg/L 3 h	460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	23: 48 h water flea mg/L EC50
N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine	56.2: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 57.5: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	122: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	EC50 = 95 mg/L 17 h	59.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Salicylic acid		90: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50 static		870: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 105: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylique	1.1
N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine	-0.352
Salicylic acid	0 - 2.26

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur**Emballages contaminés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.**No de déchet suivant le CED** 07 02 08**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO****14.1 N° ONU**

3267

14.2 Nom d'expédition

3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine)

14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Ems F-A, S-B Special precautions for user 274
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

ADR/RID

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8
Étiquettes ADR/RID	Hazard n° 80
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Tunnelcode E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

IATA/CAO

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Dir. 1999/13/CE (COV)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 10-janv.-2017

Date de révision : 13-sept.-2017

Numéro de révision: 0.1

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2 (ATP 8 - CLP)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité